

adequate safeguards, programs and opportunities were assured.

727. Contrary to some commonly expressed opinions the British practice of transporting offenders to penal colonies in Australia between 1788 and 1868 was not abandoned because it was considered to be an unduly harsh sanction. It was stopped because:

- (a) the Home Office concluded that the penal colonies were not sufficiently oppressive;
- (b) there was too much contamination of younger minor offenders because of the lack of any adequate classification system; and
- (c) normal immigrants were complaining about the excessive number of offenders being transported to and being at large in the colonies.

728. A reputedly successful penal community has been established in Mexico. It is the Trés Marias Penal Colony located on a 34,000 acre island in the Pacific ocean. Some 800 long-term inmates live a near normal life with their wives and families in this community.

729. We believe that there is merit in establishing penal communities for long term offenders as an alternative to serving long sentences in conventional institutions.

#### Recommendation 63

The Canadian Penitentiary Service should carry out an in-depth study of the feasibility and viability of penal communities in reasonably inaccessible areas as an alternative to confinement in conventional institutions for inmates serving long sentences without eligibility for parole.

### CHAPTER XI PRE-RELEASE AND PAROLE

*"When we get somebody from the federal penitentiary system who has done well, we avoid at all costs putting him back into the penitentiary. We deal directly with the National Parole Board and we even make sure that the hearings are not held inside a prison and we hopefully get him parolled to the street from our hospital without going back into the federal prison."* Dr. B. A. Boyd, Medical Director, Ontario Mental Health Centre, Penetanguishene (36:9).

*"I think we should use every incentive that we can to assist the ex-inmate to avoid conflicts with the law, in other words, to avoid going back to the penitentiary, and one incentive is that he will lose his so-called good time if he commits further offences. For my part I do not think that is unfair because all that society is asking him to do is not to*

d'aller vivre dans des colonies pénitentiaires, pourvu que des garanties, des programmes et des moyens adéquats leur soient assurés.

727. Contrairement à la croyance populaire, l'habitude qu'avaient les Britanniques, entre 1788 et 1868, d'envoyer certains délinquants dans leurs colonies pénitentiaires d'Australie n'a pas été abandonnée parce qu'on jugeait que cette sanction était trop rigoureuse. On y a mis fin parce que:

- a) le ministère de l'Intérieur trouvait que le régime des colonies pénitentiaires n'était pas suffisamment rigoureux;
- b) en raison de l'absence d'un système approprié de classement, il y avait une trop forte corruption des jeunes délinquants qui n'avaient commis que des infractions mineures;
- c) les immigrants normaux se plaignaient du nombre excessif de délinquants envoyés dans les colonies et qui y vivaient en liberté.

728. Une colonie pénitentiaire qui, de l'avis de tous, a été couronnée de succès, a été établie au Mexique. Il s'agit de la colonie pénitentiaire Trés Marias, établie sur une île de 34,000 acres dans l'océan Pacifique. Quelque 800 détenus, qui purgent de longues peines, y mènent avec leur femme et leurs enfants une vie presque normale.

729. Nous croyons que ces colonies pénitentiaires pour délinquants condamnés à de longues peines présentent un avantage sur les pénitenciers ordinaires.

#### Recommandation 63

Le Service canadien des pénitenciers devrait entreprendre une étude approfondie sur l'opportunité d'établir des colonies pénitentiaires dans des régions raisonnablement inaccessibles, comme solution de rechange à l'emprisonnement prolongé dans des établissements classiques de détenus qui purgent de longues sentences sans possibilité de libération conditionnelle.

### CHAPITRE XI PRÉPARATION À LA LIBÉRATION ET LIBÉRATION CONDITIONNELLE

*«Lorsqu'un individu provenant du régime pénitentiaire fédéral s'est bien comporté, nous évitons à tout prix de le renvoyer au pénitencier. Nous traitons directement avec la Commission des libérations conditionnelles et nous nous assurons même que les audiences ne sont pas tenues à l'intérieur d'une prison; d'habitude, nous espérons ainsi lui faire obtenir une libération conditionnelle aussitôt qu'il sort de notre hôpital sans qu'il ait à retourner dans une prison fédérale.»* Dr. B. A. Boyd, directeur médical, de l'hôpital psychiatrique de l'Ontario, Penetanguishene (36:9).

*«Je pense que nous devons utiliser tous les moyens incitatifs possibles pour aider les anciens détenus à éviter tout conflit avec la loi, c'est-à-dire, à éviter qu'ils ne reviennent dans les pénitenciers. L'un de ces moyens incitatifs, me semble-t-il, est de lui retirer ses jours de bonne conduite, s'il commet d'autres délits. Pour ma part, je ne considère pas*